



Administration communale de Saeul

Informations concernant la collecte des déchets ménagers, du vieux papier et du carton

- Sur le territoire de la commune de Saeul, la société Lamesch procède une fois par semaine, à un jour fixe, à l'enlèvement des déchets ménagers et une fois par mois à l'enlèvement du vieux papier et du carton.
- Notre calendrier communal distribué à tous les ménages, au mois de décembre, indique les dates des tournées d'enlèvement ainsi que les modifications de ces dates fixes lors de jours fériés.
- Des réclamations éventuelles concernant l'enlèvement des déchets sont à notifier auprès de l'administration communale les jours ouvrables avant 12h00.
- Les récipients pour déchets ménagers, vieux papier et carton sont à commander par le propriétaire, géant ou syndic de l'immeuble via le présent formulaire auprès de l'administration communale. Pour les annulations ainsi que pour tout changement relatif au nombre ou à la capacité, cette même personne est également priée d'utiliser le formulaire au recto.
- La facturation des poubelles se fait par mois entier, il est donc dans l'intérêt du propriétaire de commander sa poubelle au début ou à la fin du mois.
- Capacité des récipients disponibles: 60 / 80 / 120 / 240 litres pour les déchets ménagers, 120 et 240 litres pour le vieux papier et le carton.
- Des récipients à plus grande capacité destinés aux immeubles résidentiels, entreprises commerciales etc ayant des quantités importantes à évacuer, doivent être commandés directement auprès de la société Lamesch tél: 52 27 27 - 1.
- Les déchets ménagers en surplus sont à mettre dans des sacs-poubelles en matière plastique, portant l'inscription « SIDEC ». Seuls ces sacs sont enlevés par la société Lamesch.
- Les poubelles et conteneurs sont à sortir et à rentrer sur le trottoir par les usagers le jour de collecte respectivement avant et après le passage du camion-poubelle. Ceci vaut également pour les sacs-poubelles qui doivent être sortis sur le trottoir, sans gêner les passants.
- Afin de garantir leur vidange, les récipients doivent être complètement fermés.
- Tarifs suivant délibération du conseil communal du 7 février 2009, applicables à partir du 1er juillet 2009:

Tarifs appliqués	Par an
Poubelle bleue 120 litres	GRATUIT
Poubelle bleue 240 litres	GRATUIT
Poubelle noire 60 litres	141,00 €
Poubelle noire 80 litres	188,40 €
Poubelle noire 120 litres	282,00 €
Poubelle noire 240 litres	564,00 €

Les poubelles bleues restent la propriété du SIDEC.

Tarifs appliqués	Par unité
Sac-poubelle	4,00 €
Poubelle noire - nouvelle	40,00 €
Poubelle noire - occasion (dans la limite des stocks)	20,00 €